



Questionnaire « Naturalisation » Villars-le-Terroir
Questions locales *sans réponses*

GEOGRAPHIE

QUESTION 1

A quelle altitude se trouve notre commune ?

- 500 mètres
- 650 mètres
- 800 mètres
- 900 mètres

QUESTION 2

Lequel de ces ruisseaux ne passe pas par Villars-le-Terroir ?

- Le Larrit
- Le Sauteruz
- Le Buron
- Le Talent

QUESTION 3

Quelle commune n'est pas limitrophe Villars-le-Terroir ?

- Montilliez
- Penthéréaz
- Saint-Barthélemy
- Vuarrens

QUESTION 4

Où se trouve le hameau de Montandrey ?

- En direction de Fey
- En direction de Poliez-le-Grand
- En direction de Penthéréaz
- En direction de Goumoens-la-Ville

QUESTION 5

Où se trouve le hameau de Buron

- En direction de Fey
- En direction de Poliez-le-Grand
- En direction de Penthéréaz
- En direction de Goumoens-la-Ville

QUESTION 6

Où se situe le refuge de Villars-le-Terroir ?

- A côté de la salle polyvalente
- Dans la forêt en direction de Goumoens-la-Ville
- Au bord du Sauteru en direction de Fey
- Dans la forêt en face du hameau du Buron

QUESTION 7

Quelle distance y a-t-il environ entre le centre de Villars-le-Terroir et le centre d'Echallens ?

- 2 km
- 15
- 35
- 10



Questionnaire « Naturalisation » Villars-le-Terroir
Questions locales *sans réponses*

QUESTION 8

Quel est le chef-lieu du district ?

- Villars-le-Terroir
- Lausanne
- Chavornay
- Echallens

HISTOIRE

QUESTION 1

Quelle importante décision la population de Villars-le-Terroir a-t-elle prise en 2014 ?

- Le refus de la fusion avec d'autres communes
- Le refus d'implanter des éoliennes sur le sol communal
- L'acceptation de l'agrandissement du collège
- L'acceptation d'un revenu minimum pour tous

QUESTION 2

Qui était Emile Gardaz ?

- Un ancien syndic de Villars-le-Terroir
- Un écrivain célèbre originaire de Villars-le-Terroir
- Un ancien conseiller fédéral originaire de Villars-le-Terroir
- L'ancien curé du village

QUESTION 3

Suite à la Réforme, que s'est-il passé à Villars-le-Terroir ?

- Le village est devenu protestant mais les hameaux sont restés catholiques.
- Le village est resté catholique mais les hameaux sont devenus protestants.
- Le village et les hameaux sont restés catholiques.
- Le village et les hameaux sont devenus protestants.

QUESTION 4

En quelle année la place du village a-t-elle été refaite ?

- 1984
- 1993
- 2012
- 2016

QUESTION 5

Quelle spécialité culinaire vient du village de Goumoens-la-Ville ?

- Le saucisson
- Le taillé aux greubons
- La saucisse aux choux
- Le taillé à la crème

QUESTION 6

De quand datent les premiers écrits relatifs au village de Villars-le-Terroir ?

- 1315
- 1291
- 1141
- 1222



Questionnaire « Naturalisation » Villars-le-Terroir
Questions locales *sans réponses*

QUESTION 7

Laquelle de ces constructions ne se trouve-t-elle pas à Villars-le-Terroir ?

- La fontaine à Dupuis
- Le château bleu
- L'église St-Nicolas
- La tour d'eau

QUESTION 8

Quelle réputation les habitants de Villars-le-Terroir ont-ils depuis des décennies ?

- Ils sont généreux.
- Ils sont radins et voleurs
- Ils sont accueillants.
- Ils sont agressifs.

POLITIQUE

QUESTION 1

Combien de membres la Municipalité de Villars-le-Terroir compte-t-elle ?

- 5
- 7
- 9
- 12

QUESTION 2

Combien de membres le Conseil communal de Villars-le-Terroir compte-t-il ?

- 23
- 25
- 33
- 35

QUESTION 3

Combien de temps dure une législature pour la Municipalité ?

- 1 année
- 3 ans
- 4 ans
- 5 ans

QUESTION 4

Combien de communes compte le district du Gros-de-Vaud ?

- 37
- 23
- 45
- 10

QUESTION 5

Où le pilier public se situe-t-il ?

- A côté de l'église
- A côté de la maison de commune
- A côté de l'école
- A côté de la déchèterie



Questionnaire « Naturalisation » Villars-le-Terroir
Questions locales *sans réponses*

QUESTION 6

Lesquelles de ces séances sont-elles accessibles au public ?

- Les séances du Conseil communal
- Les séances des commissions ad-hoc
- Les séances de la Municipalité
- Les séances du bureau du conseil

QUESTION 7

Quel moyen la population de Villars-le-Terroir a-t-elle pour s'opposer à une décision du Conseil communal ?

- Elle peut lancer un référendum dans les 30 jours qui suivent la décision.
- Elle peut intervenir lors des séances du conseil communal.
- Elle peut lancer une initiative populaire en récoltant 500 signatures.
- Elle peut faire un recours auprès de la Municipalité dans les 2 semaines.

QUESTION 8

Qui élit les membres de la Municipalité

- Le Conseil communal
- Le Préfet
- Le peuple
- Le Syndic

SOCIAL

QUESTION 1

Lequel de ces noms de famille n'est pas originaire de Villars-le-Terroir ?

- Favre
- Pittet
- Dutoit
- Allaz

QUESTION 2

Combien d'habitants la commune compte-t-elle environ ?

- 700
- 1'000
- 1'200
- 500

QUESTION 3

Laquelle de ces sociétés n'existe pas à Villars-le-Terroir ?

- La Société d'accordéonistes
- L'Association Vis-à-Vis
- Le Choeur d'hommes
- La Société de jeunesse

QUESTION 4

Quel événement réunit les habitants du village une fois par année ?

- La fête du Nouvel An
- La Fête nationale
- La Fête du printemps
- La Fête des moissons



Questionnaire « Naturalisation » Villars-le-Terroir
Questions locales *sans réponses*

QUESTION 5

Que surnomme-t-on « la brouette d'Echallens » ?

- Le LEB
- Le centre collecteur du Moulin d'Echallens
- Un taxi de la région
- La Maison du Blé et du Pain

QUESTION 6

Quels sont les horaires d'ouverture de la déchèterie ?

- Mercredi matin et samedi matin
- Mardi soir et vendredi soir
- Mercredi soir et samedi matin
- Lundi soir, mercredi soir et samedi matin

QUESTION 7

Quelle est la particularité de l'Eglise de Villars-le-Terroir ?

- Elle a été bâtie entièrement à la main.
- Elle a été bombardée pendant la 2^{ème} Guerre mondiale.
- Elle se trouve sur le point culminant du village.
- Elle est utilisée pour les cultes catholiques et les messes protestantes.

QUESTION 8

Quelle association s'occupe de la gestion des juniors du FC VLT ?

- Le Mouvement Junior du Gros-de-Vaud
- La Fédération vaudoise de Football
- L'Association Vis-à-Vis
- Le Regroupement Sportif d'Echallens et Environs